

La Colombière, histoire d'une petite île devenue réserve biologique

Rien ne laissait supposer que la Colombière, îlot parmi d'autres îlots, ait eu un passé suffisamment riche pour laisser des traces jusqu'à nous. La consultation de documents, tant en bibliothèque qu'aux archives, ainsi que la recherche et l'écoute de témoignages locaux ont pourtant fait apparaître que son histoire fut fort mouvementée.

De l'exploitation du granite...

Cette petite île, à la silhouette profondément découpée, ne comprend qu'une faible zone de végétation. C'est ici le règne du minéral, un granite dit d'assez bonne qualité qui a servi à bon nombre de constructions de Saint-Malo et de sa région. Après

avoir fourni, de 1694 à 1697, la majeure partie de la pierre pour la construction de la tour des Ebihens, île voisine sur laquelle fut construite une tour destinée à repousser d'éventuelles attaques anglaises, la Colombière fut baillée le 18 avril 1705 par l'abbaye de Saint-Jacut, alors propriétaire de l'île, au sieur d'Atour, entrepreneur et architecte de la ville de Saint-Malo, pour une rente annuelle de vingt boisseaux de froment transmissible aux héritiers de



F. Gully

celui-ci. Commence alors une exploitation intensive de l'île, qui dura 50 ans. A Saint-Malo, ses pierres permirent entre autres l'édification de la porte Saint-Vincent, ainsi que la construction du mur qui relie celle-ci à la Grande Porte.

Après la mort du sieur d'Atour, en 1761, les officiers municipaux continuèrent d'y prendre la pierre pour les réparations qui étaient à la charge de la communauté de Saint-Malo. Suit alors une longue série de procès entre les héritiers du sieur d'Atour, qui veulent se faire décharger de la rente, les religieux de l'abbaye et les officiers de Saint-Malo. Ceux-ci, arguant que les abbés de Saint-Jacut avaient été privés de la propriété de la Colombière en 1702 par une ordonnance du sieur Intendant de Bretagne, considérèrent l'île comme propriété

de Sa Majesté le Roy et en poursuivirent l'exploitation sans en payer le prix. En 1678 déjà, un jugement avait été nécessaire pour confirmer l'appartenance des Ebihens et de la Colombière à l'abbaye. Jean-François de Cahideux, marquis du Bois de la Motte et baron du Guildo, avait en effet déclaré en être le propriétaire.

Que le rocher de la Colombière ait toujours fait partie du domaine de l'abbaye ou non, les héritiers du sieur d'Atour n'avaient plus le bénéfice de son exploitation. Le 31 janvier 1785, le juge de Saint-Jacut les condamna pourtant à payer à l'abbaye 29 années de la rente. Interjetant appel devant plusieurs cours, ils portèrent l'affaire devant le Conseil d'Etat privé du Roy. Le 10 juillet 1789, l'issue du procès était encore incertaine. Ce fut la Révolution qui trancha...

Seigneur d'Atour.
Seigneur de Saint-Malo.

N° 292.
Supplément au n° 292.
Reçu par le sieur d'Atour.
Le 10 juillet 1789.



GERMAIN-FRANÇOIS DU FAURE,

*Chevalier, Seigneur de Rochefort, le Chateaux, Sept-Fours
Et autres Lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître
des Requêtes ordinaires de son Hôtel, ancien Avocat-Général
de la Cour des Aides de Paris, Et Conseiller d'honneur
en ladite Cour, Intendant Et Commissaire départi par Sa
Majesté pour l'exécution de ses ordres en la Province
de Bretagne.*

*Je soussigné l'acte de vente contenant en date du 10 mai
1789, des biens de la commune de Saint-Malo, savoir
la commune de Saint-Malo, l'île d'Atour, l'île
d'Ebihens et la Colombière, et autres
contenus.*

*Et pour avoir vu et lu ledit acte de vente, j'ai
demandé et obtenu l'assentiment de la commune, jusqu'à
après le jugement de l'instance, présentée au Conseil
en la dite ville de Saint-Malo, le 10 mai 1789, par
le sieur d'Atour, et les officiers municipaux de Saint-Malo,
relativement au rocher de la Colombière, fait le 10
juillet 1789, par le sieur d'Atour.*

(Pour expédition)

M. d'Atour

M. de Saint-Malo, le 10 mai 1789.
M. de Saint-Malo, le 10 mai 1789.

Procès entre héritiers du sieur Datour, officiers ville de St-Malo et Abbaye de St-Jacut, 1789.
Archives d'Ille-et-Vilaine (C 1243).

Le 29 avril 1791, l'îlot fut vendu comme bien national à un négociant de Saint-Malo, Michel Marion, qui le paya 60 livres. L'exploitation de la carrière semble alors diminuer puisqu'en 1836, dans ses *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, Habasque écrivait à propos de la Colombière : « Les carrières qu'on y avait ouvertes sont abandonnées depuis vingt-cinq ou trente ans ». Toujours est-il que l'on retrouve trace de son exploitation à la fin du XIX^e siècle. Appartenant à la famille Batas depuis 1831, elle est vendue aux enchères en avril 1882 et rachetée par l'un des 52 héritiers-propriétaires partiels de l'île, au nom de ses enfants, Louis et Etienne Batas, alors mineurs. Quelques années plus tard, le 13 novembre 1889, ceux-ci fondent la société Batas Frères, dont l'unique objet est l'exploitation du granite de l'île de la Colombière. Les deux frères s'engagent à consacrer tout leur travail à cette exploitation.

Les blocs de granite brut extrait de la carrière sont entreposés devant la maison des ouvriers, chargés sur l'un des bateaux (le *Marie-Madeleine* ou le *Coucou*), puis acheminés vers un chantier établi sur le terrain des Ponts et Chaussées, à Saint-Malo, où la pierre est taillée.

Après cinq années d'activité, la société est dissoute, les biens sont partagés. Etienne conserve le *Marie-Madeleine* et le chantier

des Ponts et Chaussées. L'île, le bateau nommé *Coucou*, la chèvre (1) et le matériel d'extraction restent la propriété de Louis, désormais seul exploitant de la carrière. Quelques ouvriers demeurent sur l'île, un cuisinier prépare leurs repas. Après la mort prématurée de Louis Batas, les extractions cessent en 1909. La maison des carriers tombe en ruines, l'île est abandonnée... Pas pour tout le monde, puisqu'en 1925, elle est le lieu de la scène-clé d'un roman « très sensuel » ayant pour cadre l'île des Ebihens ! (2).

à la gestion par la SEPNE

Site pittoresque classé le 26 mars 1953, la Colombière sera déclarée appartenant à l'État de temps immémorial et vendue aux enchères le 8 avril 1953. Après un changement de propriétaire en 1958, et malgré la convoitise de nombreux plaisanciers, elle retournera au domaine public par expropriation en 1984, avant de devenir une réserve gérée par la SEPNE.

(1) Il ne s'agit pas bien sûr du quadrupède ruminant mais d'un appareil destiné à lever et à transporter les blocs de pierre !

(2) « *Le Domanier de Toul-an-diaoul* », de Paul Beaufils.

Un havre de paix pour les sternes.



F. Gully